

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Ordo des fidèles. — II Solennités de titulaires. — III Lourdes à Rigaud. — IV Informations religieuses. — V Nominations ecclésiastiques. — VI Un cas juridique. — VII Correspondance des Etats-Unis.

ORDO DES FIDÈLES

Dimanche, le 10 septembre

Messes basses

Du Saint Nom de Marie, *double majeur*, (1ère cl. dans les dioc. de Montréal, de Valleyfield et de Joliette); mém. de S. Nicolas de Tolentin et du dim.; préf. de la Ste Vierge; dernier Ev. du dim.

Messes chantées

Hors des diocèses de Montréal Valleyfield et Joliette

Solennité de la NATIVITE

Messe principale, comme le 8, *double de 2e cl.*; mém. de S. Nicolas de Tolentin et du dim.; préf. de la Sainte Vierge; dernier Ev. du dim.—Aux Iles vêpres, mém. 1o de S. Nicolas, 2o du dim. 3o des Ss Prote et Hyacinthe.

Diocèses de Montréal, Valleyfield et Joliette :

Fête du S. NOM DE MARIE, *double de 1ère cl.*; mém. du dim.; préf. de la Ste Vierge; dernier Ev. du dim. — Aux Iles vêpres, seule mém. du dim.

SOLENNITÉS DE TITULAIRES

Dimanche, le 17 septembre

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Fête des titulaires de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et de Saint-Lambert; solennité de celui de Saint-Cyprien.

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Solennité du titulaire du Sainte-Euphémie (South Casselman).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Fête du titulaire de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.

J. S.

LOURDES A RIGAUD

C'ÉTAIT le 15 août dernier, jour de l'Assomption. Les hasards d'un agréable voyage nous avaient conduits jusqu'à Rigaud. Et, de bon matin, nous avions gravi, à l'arrière du superbe Collège Bourget, les quelques cents pieds qui mènent au haut de la montagne.

Des nuages gris couraient sous le ciel, mais il ne pleuvait pas encore ou presque pas. Juste un beau temps sombre qui attriste un peu et prédispose, il me semble, aux bonnes méditations.

La vue portait au loin, et, détail curieux, le gris qui planait partout n'empêchait pas les choses d'être distinctes. Par un gai soleil on eût peut-être moins vu. Ce temps-là me plaisait. C'était sans doute parce qu'on était à Lourdes et au matin de l'Assomption. Car quand est-ce que le temps sombre plaît, si ce n'est quand on est avide de silence et de réflexion ?

* * *

Lourdes, mais étions nous bien à Lourdes ?

Là-bas, aux pieds des Pyrénées, la nature est belle et la montagne est élevée autant et plus même qu'ici ; mais c'est en bas, tout près du lit où coulent les eaux du Gave, qu'est la Grotte merveilleuse. Ici la grotte, ou mieux la petite chapelle qui la veut rappeler, est tout en haut, perchée quasi sur le sommet de la montagne !

Là-bas, la plage n'est pas vaste entre le lit du Gave et les abords immédiats de la Grotte. Les foules nombreuses doivent s'étendre comme une sorte de ruban mouvant au large, à gauche et surtout à droite, loin, très loin, sur les bords du ruisseau qui s'en va en chantant ; à moins que quelques-uns, étant traversés, n'assistent de l'autre rive aux cérémonies solennelles

et pieuses qui se déroulent dans la Grotte un peu à l'étroit. Ici, une vaste plaine descend sous les ramures des grands arbres, jusque là-bas, aux bords de l'Ottawa ; les maisons du coquet village sont cachées sous cette verdure ; çà et là pointent quelques toits, quelques clochetons ; la petite rivière comme un filet d'argent s'en va jusqu'à la grande, elle chante sans doute mais son murmure n'arrive pas — comme celui du Gave — jusqu'aux pèlerins.

Là-bas, l'horizon est tôt fermé par les pics secs et tourmentés des Pyrénées. Ici, c'est à perte de vue que l'œil poursuit sa course de l'Ottawa aux vertes campagnes, où sont assis de riants villages aux clochers en flèche, puis jusque très loin vers la chaîne des Laurentides.

Je m'arrête, car j'allais dire que la nature ici est plus belle que là-bas ; et, cela, ce ne serait peut-être pas juste ? Qui sait ? Ces beaux spectacles embrouillent toujours et le dernier qu'on voit a chance d'éclipser les autres.

D'ailleurs je n'ai jamais vu le Lourdes de là-bas dans le calme et la tranquillité où repose ce matin le Lourdes d'ici, le Lourdes de Rigaud.

* * *

Non, nous ne sommes pas au véritable Lourdes. Rien peut-être ne le rappelle complètement, et cependant tout m'y fait penser. Comment expliquer cela ? L'association des idées, la puissance de l'imagination, le parti-pris du patriote ? Je n'en sais rien. J'affirme seulement que j'écris ce que je pense et que je pense ce que j'écris.

En tout cas, le site de la montagne de Rigaud est admirable, et c'est une riche idée qu'eut jadis (1874) le frère Ludger Posé de consacrer cet endroit enchanteur à la Vierge de Lourdes.

Pour une statue de Marie, c'est un si beau piédestal !

* * *

Mais pendant que je contemple ainsi, quelques bons Frères Viateurs sont venus nous rejoindre, apportant tout ce qu'il faut pour la célébration de la messe.

Des Sœurs de Sainte-Anne, sept ou huit, sont déjà rendues, trois dames pieuses ont aussi fait l'ascension matinale ; la porte de la chapelle aérienne — car elle est quasi dans l'air, sur ce coin de rocher ! — est ouverte, tout se prépare, tout est préparé.

Le vénérable curé que j'accompagne et que je ne veux pas nommer par discrétion, décide que je vais célébrer le premier.

Bientôt je suis à l'autel, et c'est la messe de l'Assomption que je commence, la messe du jour de mon ordination, il y a quatorze ans.

Quand même on n'aurait pas la grâce de la piété sensible, toutes ces circonstances vous étreignent l'âme et vous font mieux voir votre misère et votre faiblesse. Ah ! qu'on est petit en face des grandeurs de Dieu !

* * *

A l'Évangile de la messe de l'Assomption, il est question de la visite de Jésus chez Marthe et Marie, à Béthanie.

Sans doute, comme disait tout à l'heure une personne fatiguée par l'ascension matinale, la part que Marthe avait choisie, la part de l'activité, de l'effort, du travail manuel, n'est pas une mauvaise part. Mais la part de Marie ? Se reposer aux pieds du Bon Maître, boire à longs traits aux sources mêmes de l'amour divin, vivre de la vie contemplative, oh ! comme l'on comprend bien, comme l'on sent bien, à certaines heures, que c'est de beaucoup la meilleure part.

Meliorum elegit partem, Maria !

C'est bien là ce que me semblent goûter, avec une simplicité touchante, ces âmes pieuses, ces modestes religieuses et ces bons frères qui assistent à ma messe.

* * *

Chaque fois que je me retourne pour leur répéter la parole qui remonte aux temps apostoliques : " Que le Seigneur soit avec vous ", ou encore " Priez, mes frères ", leurs figures recueillies sans affectation expriment la piété la plus simple et la plus vraie.

Et, en même temps, de cet oratoire minuscule qui ouvre ses portes en plein ciel — à trois cents pieds peut-être au-dessus de Rigaud et de l'Ottawa — mes regards embrassent un horizon sans borne. Vrai, on semble ici tout près du ciel pour dire la messe.

Le religieux qui me sert à l'autel est un *Français de France*, comme du reste plusieurs de ses compagnons. Encore une circonstance qui me ramène au Lourdes véritable, celui de la terre de France.

Comment ne pas prier vivement pour cette pauvre France, qui, précisément cette année, a rompu le pacte solennel qui l'unissait à l'Eglise ?

* * *

Oui, ce fut une riche idée d'installer sur ce coin de montagne si beau un sanctuaire à la Vierge de Lourdes : on s'y trouve bien pour prier.

Bientôt, lorsque j'eus fini ma messe, mon compagnon à son tour monta à l'autel. Blotti sur un creux du rocher, je suivais hélas ! trop distraitement, les différentes parties du Saint Sacrifice. Toujours mon œil cherchait l'horizon pour jouir du superbe panorama qui se déroulait comme un tableau immense tournant sur lui-même.

Ce village dormant encore comme sous la feuillée, ces collines en pente douce ce matin toutes frissonnantes, cette limpide rivière au nom si peu poétique, puis l'Ottawa calme et digne comme un beau fleuve, le lac des Deux-Montagnes dont j'aperçois sur ma droite le premier bassin, des terres cultivées où les épis sont penchés dans l'attente de la plume, des maisons,

des granges, et, tout au fond, droit, il semble, en face de moi, les Laurentides.

Ma foi, tant pis ! c'est plus beau que dans les Pyrénées.

* * *

Oui ! Mais ici il n'y a pas la foule enthousiaste, criant sur le passage du Saint-Sacrement : " Jésus, fils de David, ayez pitié de moi ". Ici, il n'y a pas ce spectacle inoubliable des longues théories d'infirmes et de perclus exhibant sans honte leurs tristesses. Ici, il n'y a pas la Grotte. Ici, ce ne sont pas les roches de Messabielle. Ici, ce n'est pas Lourdes.

Car il n'y a qu'un Lourdes dans le monde.

Mais s'il y en avait deux ?...

Le deuxième serait à Rigaud !

L'abbé ELIE J. AUCLAIR.

INFORMATIONS RELIGIEUSES

ROME. —

HN dépit de la canicule qui sévit à Rome, le Saint-Père jouit d'une bonne santé. Le matin, vers 6.30 heures, il fait sa promenade accoutumée dans les jardins du Vatican et, une heure après, il remonte dans ses appartements.

Le pape est très matinal, on le sait. Il dit la messe à 5.30 heures, sauf les jours où il y admet quelques pèlerins.

Jusqu'en ces derniers temps, Sa Sainteté recevait tous les jours, dans les galeries du Vatican, des groupes d'étrangers, des associations catholiques italiennes, des œuvres, des écoles, etc. Ces audiences collectives, fort recherchées, avaient lieu le soir, vers 4 heures, au moment où le pape descendait au jardin.

Naturellement, l'extrême chaleur a rendu impossibles ces audiences dans les galeries. Il a fallu se réfugier en d'autres

salles du Vatican. Les audiences collectives ont été réduites à deux chaque semaine.

Pie X s'occupe toujours activement des nombreuses réformes qu'il a entreprises. Rien n'échappe à sa vigilance ; il trouve du temps pour mener de front les relations extérieures et les affaires intérieures. Tout est contrôlé par lui. Il ne se contente pas d'écouter ses interlocuteurs : cardinaux, prélats, diplomates, personnalités catholiques diverses ; mais, le plus souvent, le crayon à la main, il prend des notes, qu'il revoit ensuite dans le calme et le silence de son cabinet. Il serait difficile de rêver un pape plus actif, plus désireux d'être bien informé, et qui mette plus d'esprit de suite dans tout ce qu'il entreprend pour le bien de l'Eglise. Merveilleusement doué, il a cette longue patience que l'on a dit être le fond du génie. Incapable de préventions, d'une abnégation au-dessus de tout éloge, il voit tout, hommes et choses, « objectivement », pour employer une expression à la mode.

— En réponse à une adresse, le pape, dans une lettre à MM. Medolago Albani, Tonollo et Pericoli, rectifie certaines déformations graves de sa pensée commises par ceux qui ont conclu que l'Encyclique *Il fermo proposito* abolissait le *non expedit* d'une façon détournée.

« Avec vous, dit-il, Chers Fils, Nous ne pouvons Nous empêcher d'exprimer un regret pour la même raison qui poussa l'apôtre saint Paul à écrire aux Corinthiens ces paroles que nous faisons nôtres : C'est notre honneur, c'est le témoignage de notre conscience de nous être comporté avec simplicité de cœur et la sincérité de Dieu et non avec la sagesse charnelle, mais selon la grâce de Dieu en ce monde et surtout avec vous, car il n'y a rien dans nos lettres en-dehors de ce que vous pouvez y lire et y comprendre.

« Comme autrefois une lettre du grand Apôtre, ainsi Notre Encyclique sur l'« action catholique » en Italie fut par certains

mal interprétée, comme si Nous avions dit une chose et avons voulu en faire entendre une autre ; comme si en condescendant à des dispenses nécessaires en des cas particuliers, Nous avions voulu abandonner les glorieuses traditions du passé et renoncer aux droits sacrés de l'Eglise et aux revendications de ce Siège apostolique.

« Nous qui avons toujours eu soin de parler aux fidèles avec cette simplicité que Jésus-Christ a tant recommandée à ses apôtres, Nous ne pouvons permettre qu'on Nous fasse le tort de tirer de Notre Lettre ce qui n'y est point, ce qui fut jamais dans Nos intentions et, pis encore, de violenter Nos paroles pour leur donner un sens contraire à leur sens véritable ».

— A l'occasion du service anniversaire de Léon XIII, on s'est préoccupé de la date à laquelle pourrait avoir lieu la translation de ses restes dans leur sépulture définitive à Saint-Jean de Latran.

Cette translation est subordonnée à l'achèvement du monument.

La statue de Léon XIII — statue colossale de neuf pieds — qui dominera la tombe, est aux mains des ouvriers d'art. Le modèle en plâtre est achevé ; on le voit à côté du bloc de marbre que le ciseau du sculpteur fouille en ce moment.

Les blocs qui deviendront le *Travailleur pèlerin* et la *Religion* n'ont pu être encore touchés. Terminés, ou à peu près, dans la maquette qui les représente au tiers de la grandeur définitive, ces deux « sujets » demandent encore à être moulés en plâtre, avant de passer aux mains des ouvriers sculpteurs.

L'œuvre est confiée au sculpteur Tadolini.

Il faut se rendre compte du travail qu'exige une œuvre pareille pour comprendre les délais apportés à la sépulture définitive de Léon XIII.

ESPAGNE. —

— Les dames patronesses du comité qui a organisé les fêtes de Notre-Dame-del-Pilar, en Espagne, ont pris l'initiative d'une nouvelle adresse au Saint-Père, lui demandant de proclamer la définition dogmatique de l'Assomption de la très sainte Vierge.

L'adresse rappelle que la même demande fut déjà faite à Pie IX par la reine Isabelle. « Et le pape de l'Immaculée-Conception, ajoute-t-elle, lui répondit qu'il laissait la gloire de cette définition à un autre pape, qui inaugurerait le vingtième siècle ».

L'adresse a été signée dans la basilique de Notre-Dame-del-Pilar par des milliers de pèlerins ; la reine-mère a envoyé son adhésion. L'épiscopat espagnol lui donne son appui enthousiaste.

FRANCE. —

— La cour de Rouen, jugeant sur renvoi de la cour de Cassation, livre enfin à la ville de Paris l'immeuble des Frères des Ecoles chrétiennes de la rue Oudinot.

Cet arrêt infirme le jugement rendu le 10 janvier 1896, à Paris ; il est un signe des temps.

Il stipule que, dans un délai de quatre mois, l'immeuble de la rue Oudinot sera remis entre les mains du préfet de la Seine représentant la ville de Paris, lequel, en cas de refus, sera autorisé à avoir recours à la force armée.

Cet arrêt soulève de graves questions de droit que l'on pouvait encore soumettre à la cour de Cassation.

— Après les Picussiens, les Maristes et les Lazaristes, les Sulpiciens aussi quittent les grands-séminaires, dont un décret de M. Combes les a expulsés naguère.

Des adieux touchants ont été faits à ces vénérés maîtres dans les diocèses dont ils dirigeaient les séminaires.

A l'occasion de ce départ, NN. SS. les archevêques de Reims,

de Toulouse, d'Aix, d'Autun, de Luçon, de Clermont, d'Orléans, de Tulle, ont adressé, de vive voix ou par lettre, l'expression de leur reconnaissance aux membres de la docte et pieuse Compagnie, employés chez eux, avec tant de zèle, à la formation du clergé.

DANEMARK. —

— Il y a quarante ans, on ne comptait dans tout le Danemark que 3 prêtres catholiques ; il y a aujourd'hui 70 prêtres, 400 religieux et religieuses, 30 églises, 12 hôpitaux et 3 lycées dirigés par les congrégations. La belle-fille du roi Christian, qui est, comme on le sait, une princesse d'Orléans, a pu gagner à la religion catholique quelques nobles familles danoises. De tels progrès en promettent évidemment beaucoup d'autres.

CANADA. —

— M. le notaire Max. Coupal, de Saint-Michel-de-Napierville, communique une circulaire à tous les curés du Canada, pour obtenir leur souscription à un *Tableau historique de Paroisse* qu'il se propose de publier, avec l'approbation de Mgr l'archevêque de Montréal.

Nous souhaitons que cette œuvre réussisse.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

PAR décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal ont été nommés :

M. l'abbé J. Blais, curé de Sainte-Lucie ;

M. l'abbé N. Hurteau, aumônier des Sœurs de Sainte-Anne à Lachine ;

M. l'abbé A. Marsolais, vicaire à Chambly ;

M. l'abbé J.-A. Bourassa, vicaire à Saint-Louis-de-France ;

M. l'abbé D. Couvrette, vicaire à Saint-Henri.

UN CAS JURIDIQUE

L'HON. M. Whitney, premier ministre d'Ontario, vient de soumettre à la Cour d'Appel de sa province, la question suivante :

« Les membres des communautés des Frères des Ecoles chrétiennes et des Sœurs Grises — ceux qui sont devenus membres depuis l'acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867 — doivent-ils être considérés comme instituteurs qualifiés pour les fins de l'acte des écoles séparées, et par conséquent peuvent-ils remplir l'emploi de professeurs dans les écoles catholiques romaines dans les limites de la province d'Ontario, si ces mêmes membres n'ont pas reçu les certificats usuels de qualification ? »

Ce débat, qui nous intéresse à plus d'un titre, n'est pas nouveau. Il a pris naissance à Ottawa, il y a déjà plusieurs années, dans une querelle entre des commissaires et les Frères, querelle qui s'est malheureusement développée jusqu'à englober toutes les communautés enseignantes d'Ontario.

Une première fois, dans le cours de l'année 1904, le juge MacMahon, d'Ottawa, a décidé que les Frères des Ecoles chrétiennes n'avaient pas le droit d'enseigner dans Ontario, sans avoir au préalable subi les examens du gouvernement. Les religieux avaient résolu d'interjeter appel de ce jugement ; mais voici que le premier ministre, afin de mettre fin au débat, soumet lui-même la question aux tribunaux.

La décision de la Cour d'Appel sera reçue avec beaucoup d'intérêt. Les Frères des Ecoles chrétiennes enseignent depuis longtemps sans avoir été jamais soumis aux formalités de l'examen. A cause de leur entraînement spécial et du but même de leur institution, ils ont toujours été présumés compétents et ont su gagner la confiance des parents. Ils ne

craignent pas l'examen, mais ils prétendent revendiquer un droit que leur assure la constitution elle-même.

C'est là en effet toute la question. Il ne s'agit pas pour le moment de savoir, s'il est plus convenable que les religieux soient munis à l'égal des autres instituteurs d'un brevet de capacité ; c'est un cas juridique et le tribunal n'aura à décider que la question de constitutionalité. Sur ce terrain, il est assez probable que la Cour d'Appel prononcera en faveur de l'exemption.

La loi des écoles séparées, établie dans Ontario en 1863, avant la Confédération, reconnaît comme qualifiés dans le Haut-Canada, et de la même manière, ceux qui le sont déjà dans la Province de Québec. Or dès avant la Confédération, les Frères, des Ecoles chrétiennes avaient dans Québec le privilège d'enseigner sans brevet et ils l'avaient par conséquent aussi dans Ontario.

De plus, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, survenu en 1867, a imposé la restriction suivante à toutes les provinces en matière d'éducation :

« Rien, dans ces lois, ne devra affecter d'une manière préjudiciable aucun droit ou privilège, en matières d'écoles confessionnelles, qu'aucune classe de personnes possède en vertu de la loi, dans la province, au temps de l'Union ».

Cette clause de l'Acte de 1867 couvre parfaitement le cas qui nous occupe.

Dans une entrevue donnée au « Globe », le 25 juillet 1904, l'hon. W. R. Scott, aujourd'hui secrétaire d'état, et qui présenta lui-même à la Chambre de Toronto, en 1863, la loi des écoles séparées, disait que la décision du juge MacMahon était en opposition manifeste avec l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

L'on remarque cependant qu'on ne parle que des religieux devenus membres depuis la Confédération. Mais l'on répond

que le mot « personnes » doit s'appliquer non seulement à celles qui étaient exemptes de l'examen au temps de la Confédération, mais à toutes celles qui appartiendraient au même institut enseignant, dans les années à venir.

Les débats de la Chambre de 1863 indiquent que c'était l'intention des auteurs de la loi. Il reste à savoir si la Cour d'Appel partagera cette opinion.

Quoiqu'il en soit du résultat, nous n'avons aucune crainte pour nos écoles catholiques ; les religieux, s'ils y sont forcés, sauront subir les examens et pourront continuer de rivaliser avec n'importe quelles autres maisons d'éducation.

La Patrie.

CORRESPONDANCE DES ETATS-UNIS

Troy, N. Y., 31 août 1905.



EST une des gloires du clergé catholique de ne jamais craindre d'aller de l'avant, quand son devoir lui crie de porter secours à une âme. *O anima tanti vales !*

Quelque grave que soit le danger, n'importe où se trouve le péril, le prêtre y risque sa vie volontiers, j'allais dire, avec joie ; il se sait d'ailleurs en paix avec Dieu, il n'est uni à personne par les liens de la chair, il peut marcher sans peur et il marche.

Le 8 de ce mois, tout près d'ici, dans l'affreuse catastrophe d'Albany, au pied d'un pan de muraille qui menaçait ruine, vous auriez pu voir un prêtre, le Rév. John Lynch, versant sur les mourants la goutte d'huile sainte qui purifie les âmes. Soldat du Christ, il était à son poste.

La même semaine, un archevêque franco-américain, en tournée de confirmation à Avoyelles, apprend que sa ville épiscopale est infectée par la meurtrière fièvre jaune. Il peut rester où il est, il peut se rendre vers le Nord s'il le désire. Oui, mais il sait que son devoir l'appelle auprès de son peuple affligé. Mgr Chapelle n'hésite pas. Il part pour la Nouvelle-Orléans. Six jours après il y meurt de la terrible maladie (1). Avec lui disparaît une des plus grandes figures de ce continent.

(1) Le 4 septembre 1833, Mgr Neckere, 4e évêque de la Nouvelle-Orléans, mourait dans les mêmes circonstances.

Mgr Placide-Louis Chapelle naquit à Mende, dans le département de la Lozère, en France, le 28 août 1842. Orphelin de bonne heure, il étudia d'abord au collège d'Enghien, en Belgique. En 1860, son oncle, le chanoine Chapelle, qui en avait pris charge, fut chargé par le cardinal Antonelli de négocier un concordat avec la république de Haïti et vint aux Etats-Unis avec lui. L'oncle étant venu à mourir (2), le jeune homme alla demeurer au séminaire de Sainte-Marie de Baltimore. Il y fut ordonné prêtre le 29 juin 1865, et nommé aussitôt administrateur de plusieurs missions du comté de Montgomery, dans l'Etat de Maryland. En mai 1869, Mgr Spalding le choisit comme secrétaire du dixième concile provincial de Baltimore ; et, quelques mois après, comme son théologien consulteur pour le concile du Vatican qui s'ouvrit le 8 décembre.

En octobre 1871, le jeune abbé est désigné comme curé de l'église Saint-Jean, à Baltimore, et comme directeur des conférences du diocèse. En mai 1882, il est transféré à la paroisse de Saint-Mathieu, à Washington. De concert avec sept autres théologiens, il y prépare le plan du concile plénier de Baltimore ; il se crée des relations d'amitié avec les présidents Arthur, Cleveland et Harrison ; il choisit le site et achète lui-même le terrain où devait s'édifier un jour le *Catholic University of America*.

Durant plusieurs années il est le vice-président du *Board of Catholic Indian Missions*. Son zèle apostolique attire l'attention de Mgr Salpointe, archevêque de Santa Fé, et celui-ci demande au Souverain-Pontife de vouloir bien le lui donner comme auxiliaire. Il est consacré évêque titulaire de Arabissus le 1er novembre 1891 et est nommé coadjuteur de Santé Fé. Le 10 mai 1893, il est promu archevêque titulaire de Sébaste. Le 7 janvier 1894, Mgr Salpointe démissionne de son siège et Mgr Chapelle lui succède. Le 1 décembre 1897, le Souverain-Pontife Léon XIII le nomme archevêque de la Nouvelle-Orléans et le préconise le 24 mars 1898. Son premier acte est de rouvrir le séminaire théologique de sa ville archiépiscopale ; il n'a pas peur de la dépense, *Deus providebit* (3), Dieu y pourvoira, il a pris cela pour devise. Tel clergé, tel peuple, c'est encore là une de

(2) Elu évêque de Port-au-Prince par Pie IX, ce prêtre mourut à Port-au-Prince, la veille même de son sacre. D'aucuns disent qu'il fut empoisonné.

(3) Gen., xxii, 8.

ses maximes favorites, *sic populus sic sacerdos* (4). Et il prend soin de la racine avant de prendre soin de la fleur. Il ne la néglige pas cependant. Ses incessantes visites et lettres pastorales le prouvent. Il est l'homme de Dieu, le chef du parti de Dieu en Louisiane.

En 1898, le Saint-Siège se tourne vers Mgr Chapelle pour arranger la situation résultante de la guerre hispano-américaine : il a la discrétion, le zèle, le tact nécessaire pour résoudre le problème. Il est nommé délégué apostolique de Cuba et de Porto Rico. Il est chargé aussi d'assister à Paris aux négociations de la paix entre l'Espagne et les États-Unis, et c'est lui qui fait insérer dans le Traité de Paris la clause garantissant la liberté religieuse et les droits de la propriété ecclésiastique. Il se fait champion du plus faible (5). A son retour de la capitale française, le président McKinley le remercie " du service qu'il a rendu aux deux nations ", et il le fait en plein Congrès de Washington.

L'œuvre de Mgr Chapelle étant terminée à Cuba, il est nommé, en août 1899, délégué apostolique des Iles Philippines. Les résultats de son travail sont similaires à ceux qu'il a obtenus à Cuba. Dans le bref où il réorganise la hiérarchie aux Philippines, Léon XIII se plaît à le reconnaître hautement.

L'archevêque de la Nouvelle-Orléans va pouvoir désormais s'occuper uniquement de son diocèse. Comme marque tangible de leur estime, les citoyens de la vieille ville française lui offrent un splendide palais archiepiscopal " tout meublé, tout payé ". Et il y continue à vivre sa vie d'apôtre. Plusieurs fois par année, cependant, il entreprend des tournées pastorales. Il veut voir toutes ses ouailles. Si longtemps il a été privé de cette joie et il veut compenser pour son absence. " Le bon pasteur connaît ses brebis et ses brebis le connaissent (6) : " il veut en arriver là. Et il y arrive. Mais c'est la fin. Il y faut partir par le grand voyage dont l'on ne revient pas.

Mgr Chapelle avait en effet terminé la visite complète de son dio-

(4) Osée, IV, 9 ; et Isaïe, XXIV, 2.

(5) " Fearless in the pursuit of right, the Archbishop mapped out a policy whose wisdom shines out the brighter as time and prejudice wear away. Few, even of his most intimate friends, knew the momentous issues dependent on his labors to bring about a *modus vivendi* between Church and State, and fewer were aware of the brilliant success that has crowned this gigantic undertaking. "

(Oraison Funèbre par le P. Biever, s. j.)

(6) Jean, x, 14.

cèse lorsqu'il voulut retourner à la Nouvelle-Orléans, pour y mourir. Soudaine comme fut sa mort, il semble qu'il en ait eu néanmoins quelque pressentiment. Il y a deux mois, avant de commencer son dernier pèlerinage à travers la Louisiane, il écrivit une note testamentaire dans laquelle il demandait à être enterré avec son anneau d'évêque au doigt, son pallium de Santé Fé sur la tête et son pallium de la Nouvelle-Orléans sur le cœur. Il commença aussi une lettre pastorale dont j'ai une copie à présent devant moi, et dans laquelle se reflètent d'une manière indubitable les mots de saint Paul aux Ephésiens : "Et nunc ecce ego scio quia amplius non videbitis faciam meam vos omnes per quos transivi prædicans regnum Dei" (7).

Je ne sais rien de plus pathétique que la scène suprême de sa grande vie. Pressant dans sa main le crucifix que lui avait donné Léon XIII il le baisa à plusieurs reprises, le pressa sur son cœur, l'éleva vers le ciel en offrant le sacrifice de sa vie et mourut dans cet acte de foi et d'amour (8).

Les funérailles furent simples mais majestueuses dans leur tristesse. Elles furent aussi un éloquent commentaire de la fragilité de la grandeur humaine. Ce prélat éminent, ce parfait diplomate, ce grand citoyen, ce saint prêtre fut enterré sans aucune pompe, sans l'assistance d'aucun personnage marquant dans le monde politique. Son évêque auxiliaire, ses prêtres et quelques uns de ses diocésains furent les seuls à s'y rendre. Les lois de l'hygiène l'ordonnaient ainsi.

Et maintenant, cher archevêque, dormez votre dernier sommeil, dans la paix du Seigneur Jésus que vous avez aimé. Vous avez combattu le bon combat, vous avez lutté pour la foi, allez recevoir la récompense à laquelle vous avez droit (9).

Nous prions pour vous cependant et nous avons déjà prié ; car selon votre maxime : " Nous pouvons espérer que nos morts, morts dans le Seigneur, ont reçu leur couronne, mais nous devons prier comme s'il n'en était pas ainsi ".

HENRY BAYARD.

(7) Act., xx, 25.

(8) Ces détails sont tirés de l'Oraison funèbre déjà citée.

(9) II Tim., 4.